

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 29
Nombre de représentés : 09
Nombre de votants : 38

OBJET

Affaire n°2018-072
COMPTES ADMINISTRATIFS 2017
BUDGET PRINCIPAL

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 28 mai 2018 et affichée le 29 mai 2018.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **14 JUIN 2018**

LE MAIRE

Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 5 JUIN 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi 5 juin, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean-Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Jean-Hubert M'Simbona, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Dorisca Tiburce, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot.

Absents représentés : Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe (par M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint), Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe (par M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint), M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe), Mme Brigitte Laurestant (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Karine Mounien (par Mme Sonia Bitaut), Mme Catherine Gossard (par Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe), Mme Bibi-Fatima Anli (par Mme Dorisca Tiburce), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe), Mme Mikaëla Latra (par M. Wilfrid Cerveaux).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Karine Infante à 17h23..

Départ (s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau à 17h46.

Absent (s): Mme Firose Gador.

.....
.....

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dont notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-21 et suivants relatifs aux conditions et modalités de votes des comptes administratifs des communes,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable public,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » en date du 24 mai 2018,

Vu le rapport présenté en séance le 5 juin 2018 relatif au compte administratif 2017 du budget principal,

Après avoir délibéré et à la majorité (9 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot, Mme Karine Infante, M. Hary Auber, Mme Mémouna Patel, Mme Sabine Le Toullec, M. Henry Hippolyte, M. Daniel Vassinot, M. Patrice Payet), M. le Maire ne prend pas part au vote,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le compte administratif 2017 du budget principal de la Ville.

Article 2 : d'arrêter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

- un excédent de 10 346 940,79 € en section de fonctionnement,
- un déficit de 2 719 833,26 € en section d'investissement.

Article 3 : d'arrêter le montant des restes à réaliser en dépenses à 5 659 015,64 € et en recettes à 3 355 436,88 €.

Article 4 : d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 15 908 244,62 € de la manière suivante :

- 6 988 715,48 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Ce montant sera repris au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » sur l'exercice 2018 ;
- 8 919 529,14 € maintenus en section de fonctionnement. Ce montant sera repris au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2018.

Article 5 : d'acter les réalisations 2017 des opérations en Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements (AP/CP) comme suit :

- SDIS : 2 300 000 € ;
- Réfection de l'église Jeanne d'Arc : 327 773 € ;
- Programme Écoles : 418 587 € ;
- Programme ANRU : 644 439 €.

Article 6 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

